

**Cahier des charges**  
**du mode EDI du téléservice**  
**SIMPL-TVA**  
**Relevé des déductions**

-----

**Version 1.0**  
**24 Juillet 2015**

<b>SUIVI DES VERSIONS</b>		
<b>Date</b>	<b>N° Version</b>	<b>Motif de Mise à Jour</b>
24/07/2015	1.0	Création

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
1.1	OBJET DU DOCUMENT .....	4
1.2	INTERET DU MODE EDI (ECHANGE DE DONNEES INFORMATISE).....	4
<b>2</b>	<b>PROCESSUS DE LA SOLUTION EDI.....</b>	<b>5</b>
2.1	SCHEMA DU SCENARIO .....	5
2.2	DESCRIPTION DU SCENARIO D'ECHANGE.....	5
2.3	LISTE DES CONTROLES DU FICHIER XML .....	8
2.4	LISTE DES ETATS DU FICHIER XML .....	10
2.5	TABLEAU DE BORD (SUIVI DES TRAITEMENTS DES FICHIERS EDI).....	11
<b>3</b>	<b>STRUCTURE DU FICHIER D'ECHANGE .....</b>	<b>12</b>
<b>4</b>	<b>ANNEXE .....</b>	<b>15</b>

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 Objet du document

Ce document a pour objectif d'éclaircir et de préciser l'ensemble des éléments **techniques** nécessaires aux éditeurs des logiciels ou aux services informatiques des entreprises (développeurs) pour pouvoir générer les fichiers XML représentant les documents en pièce jointe à la **déclaration de taxe sur la valeur ajoutée** à envoyer à la DGI à travers le canal EDI de l'application SIMPL-TVA.

### 1.2 Intérêt du mode EDI (Echange de données informatisé)

La DGI offre ce service pour soulager les adhérents et les adhérents délégués de la lourde charge de ressaisie massive des données déjà disponibles dans leur système d'information – au niveau des logiciels utilisé pour la comptabilité notamment –, et ce en leur permettant de transférer, au télé-service SIMPL-TVA des fichiers reprenant lesdites données, au lieu de les renseigner une à une au niveau de l'interface du télé-service.

Pour être acceptées et traitées, les données doivent être placées dans un fichier XML selon un format spécifié par la DGI.

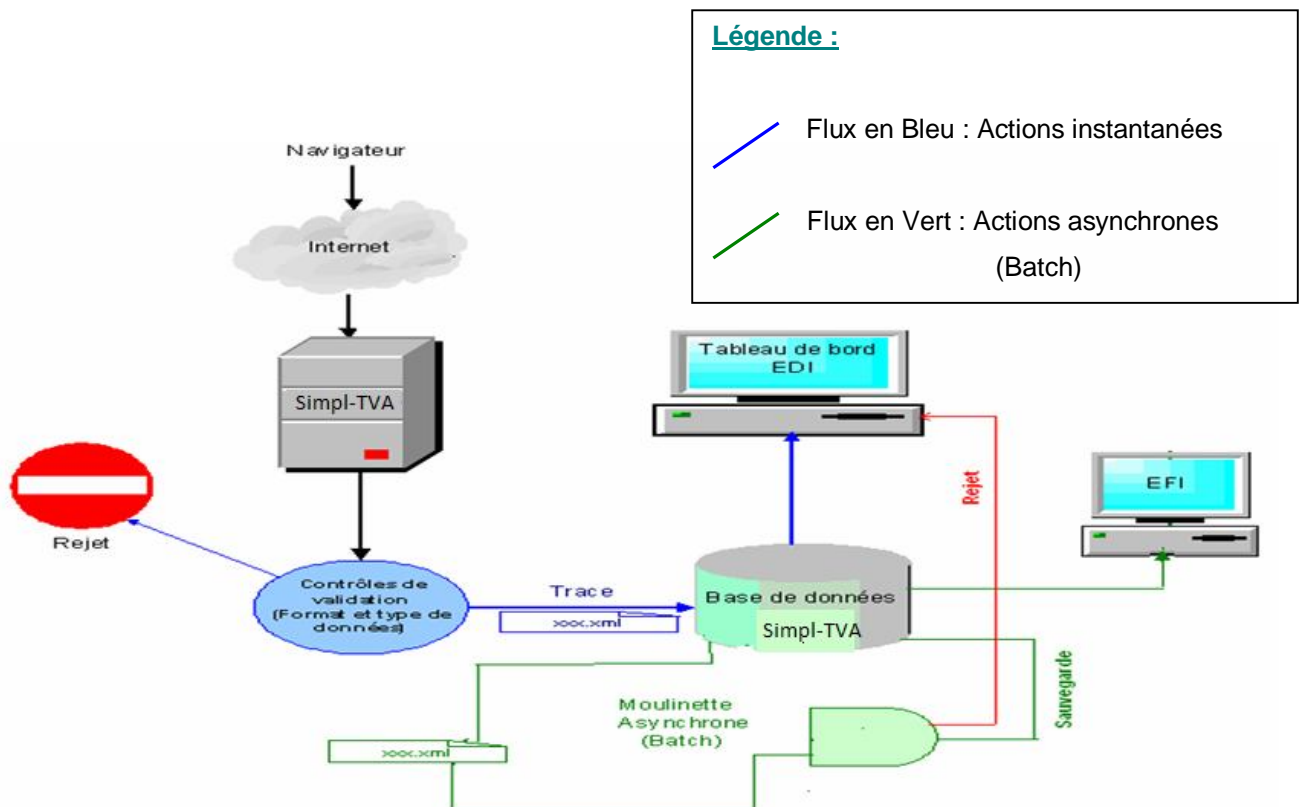
Les avantages de l'EDI sont multiples, en particulier :

- Une plus grande facilité, en soulageant l'utilisateur de la saisie manuelle.
- Un gain de rapidité par soumission directe et intégrale de l'ensemble des données issues du SI propre à l'adhérent.
- Une nette amélioration de l'exactitude des données : le transfert des données telles qu'elles sont dans le système d'information de la société ou de l'adhérent délégué sans risque d'erreurs lors de la ressaisie.
- Une traçabilité relative aux phases de traitement du fichier XML.

## 2 PROCESSUS DE LA SOLUTION EDI

### 2.1 Schéma du scénario

Ce schéma décrit le scénario de l'envoi d'un fichier en mode EDI par un adhérent/adhérent délégué, et son traitement par la DGI. En effet, à l'entrée du système SIMPL-TVA, le fichier reçu subira des contrôles immédiats (flux en bleu), et s'il est conforme, il subira par la suite des contrôles métier en asynchrone (flux en vert). Si ces derniers sont concluants, il sera sauvegardé et accessible en mode EFI, sinon il sera rejeté.



### 2.2 Description du scénario d'échange

Le contribuable (ou son délégué) doit générer à partir de son système d'information, le fichier XML au format attendu par la DGI. Ce format est unique et peut éventuellement faire l'objet de modification d'une année à l'autre. Ce format est décrit dans le présent document et il est téléchargeable à partir du portail internet de la DGI [www.tax.gov.ma](http://www.tax.gov.ma)

**Important :** La génération précitée a lieu au niveau du système d'information propre de l'adhérent ou de son délégué et recourt à des logiciels qui demeurent sous leur seul contrôle. Elle ne fait partie, en aucun cas, du domaine de responsabilité de la DGI.

L'échange EDI englobe trois phases :

- Jointure du fichier XML
- Validation de format du fichier
- Contrôle du fichier

### 2.2.1 Jointure du fichier XML

Une fois le contribuable (ou son délégué) génère le fichier XML contenant les éléments de son relevé de déduction relatif à une déclaration TVA, il doit le compresser (sous format .zip) et puis il se connecte à l'application SIMPL-TVA, et choisit dans le menu l'option « Envoi EDI ». Une interface web s'affiche lui permettant de choisir un ou plusieurs fichiers XML à partir de son ordinateur et de l'envoyer à l'application SIMPL-TVA.

L'utilisateur habilité à envoyer les fichiers XML via SIMPL-TVA doit avoir le profil « Rédacteur ».

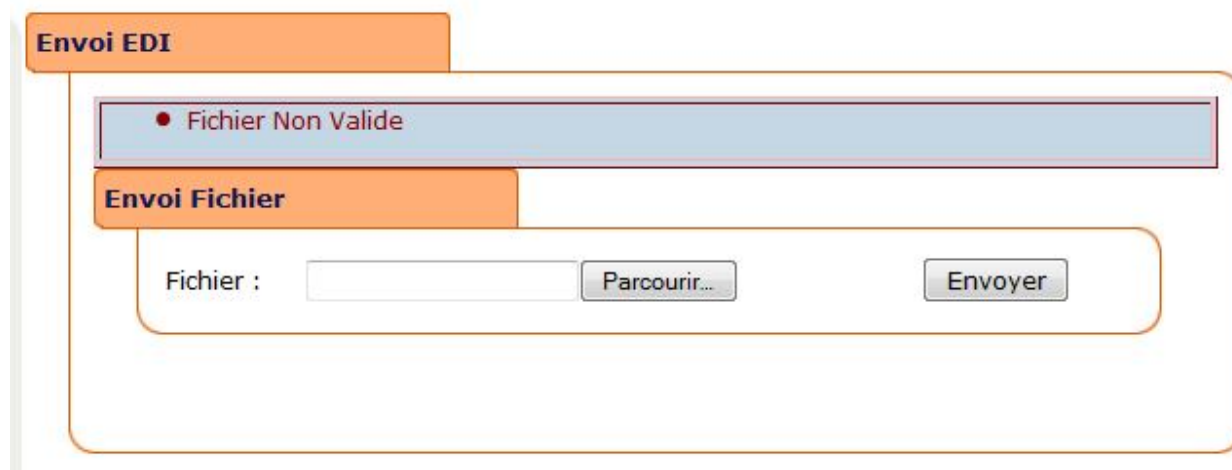
The screenshot displays the web interface of the Direction Générale des Impôts (DGI) of Morocco. At the top, there is a header with the text 'Royaume du Maroc' and 'Ministère de l'Économie et des Finances'. Below this, the 'Direction Générale des Impôts' logo and website address 'www.tax.gov.ma' are visible. The date and time 'Vendredi 24 juillet 2015 10:43:35 GMT' and the name 'Mohamed Belkaid' are also present. On the right side of the header, there are buttons for '?' and 'Contact'. The main content area is divided into two sections: 'Adhérent' and 'Utilisateur'. The 'Adhérent' section includes links for 'Accueil', 'Identité fiscale', 'Télédéclarer' (with sub-links for 'Période en cours' and 'Période antérieure'), 'Déclaration de prorata', 'Taxation d'office', 'Historique des dépôts', 'Situation fiscale', 'Envoi EDI', 'Suivi Envoi EDI', and 'Déconnexion'. The 'Utilisateur' section includes a link for 'Voir mon profil'. The 'Envoi EDI' section is highlighted with an orange box and contains a sub-section 'Envoi Fichier' with a text input field labeled 'Fichier :', a 'Parcourir...' button, and an 'Envoyer' button. At the bottom of the page, there is a footer with links for 'Mentions légales', 'Version 9.4', 'Conditions Générales d'utilisation', and 'Webmaster'.

### 2.2.2 Validation du format du fichier XML

Lors de la soumission du fichier XML par l'adhérent ou l'adhérent délégué, le SIMPL-TVA vérifie le format dudit fichier et sa conformité par rapport à celui spécifié par la DGI. D'abord le fichier doit être sous format « .zip », et aussi le fichier xml doit être un fichier valide. Dans le cas où le format du fichier est incorrect, ce

dernier est rejeté immédiatement et un message est affiché au contribuable l'informant de ce rejet (cf. écran ci-dessous).

Dans le cas où plusieurs fichiers XML sont envoyés, Simpl-TVA vérifie le format des fichiers un par un.

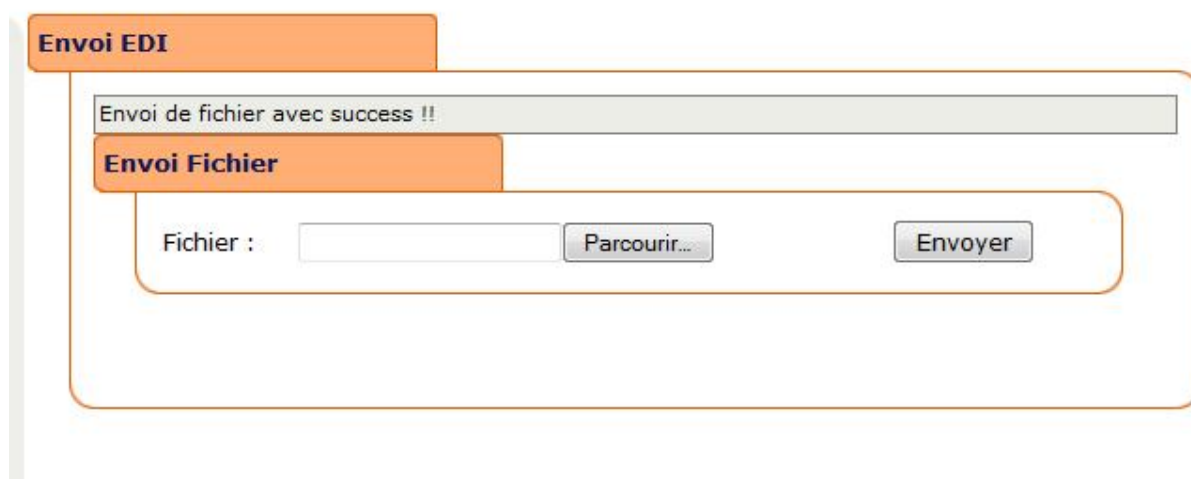


The screenshot shows a web interface with a header 'Envoi EDI' in an orange box. Below it is a light blue error message box containing a red dot and the text 'Fichier Non Valide'. Underneath is another orange box labeled 'Envoi Fichier'. This box contains a form with the label 'Fichier :', an empty text input field, a 'Parcourir...' button, and an 'Envoyer' button.

A ce stade, SIMPL-TVA effectue également les contrôles suivants :

- Les champs : identifiant fiscal, période, année et régime doivent être mentionnés dans le fichier **xml**

Si le fichier est un fichier XML valide et conforme au format défini par la DGI et si les contrôles ci-dessus sont vérifiés il sera stocké dans la base de données SIMPL-TVA dans son format d'origine avec sa date de réception. Un message de confirmation est alors affiché au contribuable.



The screenshot shows the same 'Envoi EDI' interface. The error message box is replaced by a light grey success message box containing the text 'Envoi de fichier avec success !!'. The 'Envoi Fichier' box and its form elements remain the same.

A ce stade le fichier est à l'étape « en attente de traitement » ; état visible au niveau du tableau de bord des envois EDI (cf. point 2.5)

### 2.2.3 Contrôle du fichier XML

Le système SIMPL-TVA déclenche à des intervalles réguliers, des traitements sur les fichiers XML qui sont à l'état « en attente » de traitement. Ces traitements ont pour principal objet de valider le contenu du fichier selon le format indiqué avant de charger son contenu au niveau de la déclaration correspondante.

Dans ce sens, le fichier XML subira des contrôles métier, en mode asynchrone, et le résultat y afférent est indiqué au niveau du tableau de bord (cf. point 2.5). Il est signalé à cet égard, que ce tableau est l'outil du SIMPL-TVA qui permet au contribuable de suivre, étape par étape, le traitement et le sort des fichiers XML soumis.

Lorsque les contrôles métiers détectent une erreur, le fichier est rejeté (Etat de traitement positionné à « Rejet ») et le fichier d'erreur dans la colonne commentaire indique l'erreur relevée. Le contribuable devra alors régénérer un fichier XML valide, et le resoumettre en suivant les mêmes étapes que celles présentées plus haut.

Autrement, le fichier est valide et ne comporte pas d'anomalies majeures. Dans ce cas, il est accepté et l'état de traitement est positionné à « Traité ». Les éventuelles anomalies mineures constatées sont alors affichées au niveau de la colonne « Commentaire » du tableau de bord précité. Si le contribuable souhaite corriger ces anomalies, il peut opter pour régénérer et resoumettre un nouveau fichier XML.

Ainsi, et dès que le fichier XML est traité avec succès, ses données sont intégrées dans la déclaration correspondante et le processus EDI est terminé. L'adhérent trouvera ses données relatives au relevé chargées dans la déclaration correspondante en mode EFI, positionnée à l'état « brouillon ». Il devra passer en mode EFI pour éditer sa déclaration et à ce niveau Il peut éditer le (ou les ) relevé à travers le bouton « Gérer » et apportées les modifications désirées. Ensuite il pourra procéder aux différentes étapes du workflow de dépôt de la déclaration qui sont conformes au workflow classique du mode EFI, connu des adhérents : complétion de la saisie, validation, signature électronique et dépôt.

## 2.3 Liste des Contrôles du fichier XML

Il est à distinguer entre deux niveaux de contrôles :

- Validation de format (immédiat)
- Et
- Contrôles du contenu fichier (en asynchrone)

### 2.3.1 Validation de format

Comme précisé plus haut, la validation de format a pour objet la vérification de la conformité du format du fichier soumis par rapport à celui spécifié par la DGI. Cette validation est effectuée à la réception même du fichier, et un retour immédiat est affiché à l'utilisateur. En cas de non satisfaction de l'un des contrôles de validation, un message de rejet précisant la nature et l'emplacement de l'erreur est affiché dans la page d'envoi. En cas de conformité du format, le fichier est enregistré par le SIMPL-TVA et son état est marqué « en attente ». L'état du fichier est visible au niveau du tableau de bord suivi des envois EDI du téléservice SIMPL-TVA.

En cas de non-conformité, un message d'erreur est affiché.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents contrôles effectués ainsi que les messages d'erreur qui seront affichés, le cas échéant :

Contrôle à vérifier	Messages d'erreur en cas de rejet
Le fichier EDI doit être un fichier XML valide, bien défini et compressé en format zip	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier non valide.</li> </ul> (soit le fichier n'est en format zip, ou fichier vide)
L'identifiant fiscal contenu dans le fichier XML doit correspondre au contribuable déclarant ou délégataire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifiant fiscal incorrect !</li> </ul> (l'identifiant fiscal contenu dans le fichier est invalide)
Le fichier doit contenir les balises et les valeurs conformément au format correspondant décrit dans le cahier de charge et exactement tel que spécifié dans l'exemple.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Format du fichier EDI (XML) invalide : +emplacement et nature de l'erreur générés par le Parser XML</li> </ul>
La taille du fichier XML ne doit pas dépasser 1 Mo(compressé) (150Mo)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier trop volumineux</li> </ul>

Les types de données prévus dans les fichiers EDI sont :

- Numérique : pour les valeurs numériques ou montants
- Alphanumérique : pour les valeurs alphanumériques
- Date : pour les dates au format AAAA-MM-JJ (exemple 2015-01-12)

### 2.3.2 Contrôles du contenu du fichier

Ce sont des contrôles « métier » concernant la cohérence des données du fichier xml du relevé des déductions.

En cas de non conformité par rapport à l'un des contrôles, le fichier est rejeté, et le motif de rejet (message d'erreur) est affiché dans la colonne commentaire du tableau de suivi des envois EDI. Néanmoins, pour certains contrôles, qualifiés de non majeurs, le fichier est accepté même si les dits contrôles relèvent des anomalies. Ces anomalies sont affichées au niveau de la colonne commentaire du tableau de bord. Dans une telle situation, il appartient à l'adhérent/adhérent délégué de procéder comme si le fichier ne comporte aucune anomalie et procéder au dépôt de sa déclaration ; ou au contraire, procéder à la rectification des

données au niveau de son système d'information et retransmettre un nouveau fichier XML. C'est cette seconde option que préconise la DGI.

Le fichier XML est rejeté si une règle métier n'est pas vérifiée ou s'il n'existe pas de déclaration TVA au niveau de SIMPL-TVA à l'état « Brouillon » pour le même identifiant fiscal et la même période.

## 2.4 Liste des états du fichier XML

Le présent paragraphe a pour objet de présenter la liste des états d'un fichier EDI XML. Ce fichier subit trois états, à savoir : « En attente de traitement », « Rejeté » ou « Accepté ».

Ces états sont affichés dans le tableau de bord de l'application « Suivi Traitement EDI », après réception du fichier et validation de son format.

Le tableau ci-dessous les décrit plus en détail :

Etat du Fichier EDI	Signification
En attente	Le fichier reçu avec un format valide est sauvegardé mais pas encore traité. Les contrôles du contenu ne sont pas encore effectués.
Rejeté	Le fichier reçu n'est pas conforme aux contrôles en vigueur, cela veut dire qu'un contrôle métier n'est pas vérifié ou qu'une déclaration en attente de validation existe pour le même contribuable et exercice fiscal ou bien qu'un problème technique dans le fichier envoyé empêche sa conversion en objet déclaration en état brouillon. Dans ce cas, le motif de rejet est affiché dans le tableau de bord de l'EDI (suivi des envois des fichiers EDI).
Traité	Le fichier XML reçu est valide et son contenu a été chargé au niveau des données de la déclaration correspondante qui est accessible en mode EFI en état brouillon. Si une déclaration est existante à l'état brouillon elle sera écrasée par le contenu EDI. Le contribuable doit entrer dans l'application SIMPL-TVA mode EFI afin de valider et déposer sa déclaration.

## 2.5 Tableau de bord (suivi des traitements des fichiers EDI)

**Suivi Envoi EDI**

Régime:  Date Reception du  au

Date Reception	Date Traitement	Période	Régime	Nom Fichier	Etat Traitement	Login User	Commentaire
31/07/2015 13:38:44		Juillet	Mensuel	releveDeduction_IF1_err.zip	En attente	selmontassir_16	
31/07/2015 13:28:22		Juin	Mensuel	nonRez_1-1.zip	En attente	selmontassir_16	
31/07/2015 13:23:21		Juin	Mensuel	releveDeduction_NO_2.zip	En attente	selmontassir_16	
24/07/2015 15:37:13	24/07/2015 17:40:53	Juin	Mensuel	nonRez_1-1.zip	Traité	raji16	
24/07/2015 15:36:08	24/07/2015 17:39:44	Juin	Mensuel	releveDeduction_NO_2.zip	Traité	raji16	
24/07/2015 11:13:38	24/07/2015 13:17:18	Juin	Mensuel	nonRez_1-1.zip	Traité	raji16	
24/07/2015 11:13:23	24/07/2015 13:16:54	Juin	Mensuel	releveDeduction_NO_2.zip	Traité	raji16	

Cet écran permettra de visualiser l'état du fichier envoyé. L'écran permettra de voir si le fichier a été traité ou pas encore, à travers la colonne « Etat traitement ». Un filtrage par rapport à une date de réception donnée est également disponible.

La colonne « commentaire » permet d'indiquer le motif du rejet du fichier EDI s'il y a lieu.

### 3 STRUCTURE DU FICHIER D'ÉCHANGE

Le fichier EDI est un fichier XML contenant en plus des données relatives à la déclaration, une partie entête contenant l'identifiant fiscal, le régime, l'année et la période de la déclaration.

Le nom du fichier est libre, mais pour faciliter le suivi des fichiers XML par l'adhérent/adhérent délégué, il est recommandé d'attribuer des noms significatifs qui révèlent aisément le contribuable concerné, la déclaration en question et l'année fiscale, entre autres.

Ce fichier XML devra être zippé avant envoi à la DGI

L'adhérent/adhérent délégué devra s'assurer qu'il envoie un fichier XML correspondant au modèle qui convient au contribuable en question et à la bonne période d'imposition.

A chaque modification apportées au modèle de relevé de déduction, la DGI publie une mise à jour du cahier des charges (Le présent document), et fournit un exemple de fichier XML correspondant.

Sur la base du cahier de charges et de l'exemple, l'éditeur du logiciel de comptabilité/le développeur pourra générer le fichier EDI en y intégrant les données propres du contribuable et en respectant la structure proposée par la DGI.

Le fichier EDI est constitué de trois parties :

- Partie 1 : L'entête du fichier EDI
- Partie 2 : Les données relatives au relevé de déduction de la déclaration TVA

#### **Partie 1 : Entête du fichier XML**

Cette partie Entête contient les informations suivantes :

- Identifiant fiscal : IF du contribuable
- Année
- Période
- Régime

**Exemple :**

<DeclarationReleveDeduction>

<identifiantFiscal>16</identifiantFiscal>

<annee>2015</annee>

<periode>6</periode>

<regime>1</regime>

## **Partie 2 : Données relatives au relevé de déduction**

Cette partie contient les données spécifiques au relevé jointes à la déclaration qui devront être intégrées au système.

### **Exemple :**

<releveDeductions>

<rd>

<ord>1</ord>

<num>5</num>

<des>facture de l'eau </des>

<mht>10.10</mht>

<tva>10.11</tva>

<ttc>10.12</ttc>

<refF>

<if>1122</if>

<nom>REDAL</nom>

<ice>ice</ice>

</refF>

<tx>10.00</tx>

<mp>

<id>1</id>

</mp>

<dpai>2013-01-01</dpai>

<dfac>2013-12-01</dfac>

</rd>

```
<rd>
  <ord>2</ord>
  <num>1</num>
  <des>Designation1</des>
  <mht>10.10</mht>
  <tva>10.11</tva>
  <ttc>10.12</ttc>
  <refF>
    <if>1122</if>
    <nom>Design consulting</nom>
    <ice>ice</ice>
  </refF>
  <tx>10.00</tx>
  <mp>
    <id>1</id>
  </mp>
  <dpai>2014-01-01</dpai>
  <dfac>2014-01-01</dfac>
</rd>

</releveDeductions>
</DeclarationReleveDeduction>
```

## 4 ANNEXE

Le présent cahier de charge est complété par d'autres documents annexes explicités ci-dessous :  
Annexe 1, intitulé « Annexe1\_EDI\_Simpl-TVA\_Correspondance\_Balise\_RD\_V1.0.doc ».